



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_145-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-145

Date d'affichage : *23/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS**

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités  
territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu l'accord des agents du service ADS,**

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent  
chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à 14 heures.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de  
Communes des Portes de Sologne et la Ville de Jouy-le-Potier.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de  
Communes des Portes de Sologne,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE